

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 8 juillet 2024 à 19h à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents :

Madame Véronique Danis	Mairesse	
Madame Julie Côté	Conseillère	siège 1
Monsieur Luc St-Jaques	Conseiller	siège 2
Madame Pierrette Lapratte	Conseillère	siège 3
Monsieur Marcel St-Martin	Conseiller	siège 5
Monsieur Sébastien Emond	Conseiller	siège 6

Est absente :

Monsieur Rodrigue Gauthier	Conseiller	siège 4
----------------------------	------------	---------

Sont présents également à cette rencontre :

Trois (3) citoyens présents

Sous la présidence de madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Monsieur Mario Beaumont, directeur général, greffier, trésorier par intérim, agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La mairesse, madame Véronique Danis, ayant constaté la présence de tous les membres déclare la séance ouverte à 19h00 vérification du quorum par la prise des présences.

2024-07-095 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Sébastien Émond et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, en y ajoutant

ADOPTÉE

100. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2024.

2024-07-096 Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à l'adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 3 juin 2024.

ADOPTÉE

2024-07-097 100.2 Listes des comptes payés et des comptes à payer

Liste des comptes à payer de	128 393.30 \$
Liste des comptes payés	96 372.42 \$
Paie de mars 2024	68 902.78 \$
Paie de Avril 2024	55 446.58 \$
Paie de mai 2024	59 742.98 \$

Il est proposé par Madame Julie Côté et il est résolu d'adopter le rapport suivant, et ce, pour la période allant jusqu'au 3 juillet 2024;

ADOPTÉE

2024-07-098 100.3 Contribution financière Bourse de la relève de la Vallée

ENTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton désire contribuer pour les bourses de la relève Vallée-de-la-Gatineau.

ATTENDU QUE la Fondation des Bourses de la relève de la Vallée-de-la-Gatineau soutien les étudiants désireux de revenir dans la région pour faire carrière.

Il est proposé par Monsieur Marcel St-Martin et il est résolu de verser une contribution financière de 200\$ à la Fondation des Bourses de la relève de la Vallée-de-la-Gatineau.

200

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2024-07-099 200.1 Achat de compresseur pour l'incendie au niveau de la MRCVG

Autorisation – Mandat à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour effectuer l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseurs) répondant aux besoins des services de sécurité incendie de la MRC

Considérant le territoire vaste de la MRCVG, ce qui engendre un déplacement considérable pour les municipalités pour avoir accès au seul compresseur disponible du territoire, pour les services de sécurité incendie (SSI) du territoire;

Considérant qu'en raison de cette distance les SSI doivent se déplacer dans d'autres régions pour répondre à leurs besoins, la nécessité de donner accès à cet équipement à deux endroits sur le territoire devient donc essentiel;

Considérant que les municipalités ne peuvent acquérir seules un tel équipement et qu'une demande a été formulée à la MRC pour procéder à l'achat de deux compresseurs, dépense non prévue au budget 2024 de la MRC;

Considérant que la dépense, non prévue au budget de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sera répartie conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant que suite à son acquisition, la MRC effectuera l'installation d'un compresseur dans les installations du SSI de la municipalité de Grand-Remous et du SSI de la municipalité de Kazabazua. Des ententes intermunicipales seront signées avec ces municipalités ayant pour objectif de définir les rôles et les responsabilités de chaque partie ainsi que les coûts financiers qui s'y rattacheront ;

Considérant la recommandation du conseil des maires lors de la présentation du projet dans le cadre du préambule du conseil des maires du 18 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur luc St-Jacques, et il est résolu par le conseil de donner le mandat à la MRCVG dans la poursuite des travaux nécessaires ayant pour objectif de planifier le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseur), ainsi que de préparer les ententes intermunicipales avec la municipalité de Grand-Remous et la municipalité de Kazabazua, endroit où les compresseurs seront installés.

Il est également résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton contribuera à l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseur) et assume la dépense conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ADOPTÉE

2024-07-100 200.2 Rapport d'un interventionniste – Incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton ne possède pas de plan d'intervention pour certain commerce qui pourrait être à risque;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre à jour les informations détenue sur certaines emplacement;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Émond et il est résolu de retenir les services des Monsieur Éric Lacaille pour établir des plans d'interventions à certains commerces et fermes qui pourraient avoir des risques de faible à élevé. Trois (3) commerces seront rencontrés annuellement, et ce pour les cinq (5) prochaines années.

ADOPTÉE

300 TRANSPORT ET VOIRIE

400 HYGIÈNE DU MILIEU

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, POLITIQUE DE LA FAMILLE ET AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

2024-07-101 600.1 Recommandation du comité consultatif urbanisme

Le comité de consultatif d'urbanisme s'est rencontré le 26 juin dernier pour l'analyse de deux (2) dossiers pour des dérogations mineurs, soit :

Matricule : 3955-80-1326

Matricule : 3466-80-8218

Suite à l'analyse de ces deux (2) dossiers, le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil municipale d'autoriser les dérogations mineures.

Il est proposé par Madame Julie Côté et il est résolu d'accepter les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

700 LOISIRS, PARCS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

700.01 Statistique bibliothèque de mai 2024

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-07-102

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 19h05

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

Mario Beaumont
Secrétaire d'assemblée